

Date d'impression remplace la version : -/ Date de révision: Version: 1/FR 02.03.15 26.02.2015

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

neoform K Spray

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Adresse:

Chemische Fabrik Dr. Weigert GmbH & Co. KG

Mühlenhagen 85 D-20539 Hamburg

No. de téléphone +49 40 789 60 0 No. Fax +49 40 789 60 120

www.drweigert.com

Adresse email de la personne responsable pour cette FDS:

sida@drweigert.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

ORFILA téléphone: +33 1 45 42 59 59

GBK/ Infotrac: (USA domestic) 1 800 535 5053 or international +1 352 323 3500

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 3 H226 Eye Irrit. 2 H319 STOT SE 3 H336

Classification selon les Directives CE 67/548/CEE et 1999/45/CE

Classification

Xi, R36 **R67**

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger



Version: 1 / FR remplace la version: - / Date de révision: Date d'impression FR 26.02.2015 Date d'impression 02.03.15

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes

nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau

pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte

et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière

étanche.

Ne pas dépasser 50 ml/m². Ne pas pulvériser vers une flamme, un objet

incandescent, ou sur un appareil électrique en fonctionnement.

Eliminer seulement les emballages complètement vidés et fermés. Pour

l'élimination du produit restant voir fiche de données de sécurité.

Étiquetage selon les Directives CE 67/548/CEE et 1999/45/CE

Le produit est classé et étiqueté conformément aux Directives communautaires et réglementations nationales en vigueur.

Symboles de danger



irritant

Phrase(s) de risque

10 Inflammable.

41 Risque de lésions oculaires graves.

67 L'inhalation de vapeurs peut provoguer somnolence et vertiges.

Phrase(s) S

7 Conserver le récipient bien fermé.

16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de

l'eau et consulter un spécialiste.

39 Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer

l'emballage ou l'étiquette.

51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Composants dangereux

propane-1-ol

 No. CAS
 71-23-8

 No. EINECS
 200-746-9

 Concentration
 >= 25 < 50 %</td>

 Classification
 Xi, R41

Fiche de données de sécurité conforme à règlement (CE) no 1907/2006



neoform K Spray

Version: 1 / FR remplace la version: - /

Date de révision: 26.02.2015

Date d'impression 02.03.15

F, R11 R67

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Dam. 1 H318 STOT SE 3 H336 Flam. Liq. 2 H225

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon. Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

En cas d'ingestion

Appeler aussitôt un médecin et lui montrer la fiche de données de sécurité.

Protéger les secouristes

Secouristes: Faites attention à l'autoprotection

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu à ce jour.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins / Risques

Apres l'ingestion avec le vomissement suivant il se produit l'aspiration dans les poumons et ca peut provoquer la pneumonie chimique ou l'étouffement

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Produits extincteurs en poudre, Mousse, Dioxyde de carbone, Eau pulvérisée

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie. En cas d'incendie, utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.



Version : 1 / FR remplace la version : - / Date de révision:

26.02.2015

Date d'impression 02.03.15

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir à l'écart des sources d'ignition. Veiller à assurer une aération suffisante. Utiliser un vêtement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile). Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser les résidus avec des produits absorbant les liquides. Les récipients remplis avec le produit absorbé doivent être suffisamment étiquetés. Eliminer selon les réglementations en vigueur.

6.4. Référence à d'autres sections

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. Eviter la formation d'aérosol. Conserver le récipient bien fermé.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'ecart de toute source d'ignition et de chaleur. Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver le produit dans des récipients fermés.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec des agents oxydants puissants.

Classe de stockage d'après TRGS 510

Classe de stockage d'après 3 Liquides inflammables TRGS 510

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé. Stocker au frais

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

pas de données

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Autres données

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Ne pas fumer pendant l'utilisation. Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Protection respiratoire - Note



Version: 1 / FR remplace la version: - / Date de révision: Date d'impression FR 26.02.2015 Date d'impression 02.03.15

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet.

Protection des mains

Gants

Matériau approprié néoprène

Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale

Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat liquide
Couleur incolore
Odeur odeur d'alcool

La limite de l'odeur

Remarque non déterminé

valeur pH

Valeur env. 6,5 à 7,5

température 20 ℃

Point de fusion

Remarque non déterminé

Point de congélation

Remarque non déterminé
point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Valeur 72 °C

Point d'éclair

Valeur 27 ℃

méthode DIN EN 22719

Le coéficient de l'évaporation

Remarque non déterminé

inflammabilité (solide, gaz)

évaluation non déterminé

limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité

Remarque non déterminé

Pression de vapeur

Remarque non déterminé

Densité de vapeur

Remarque non déterminé

Densité

Valeur 0,89 g/cm³

Hydrosolubilité

Remarque non déterminé

solubilité(s)

Remarque non déterminé

coefficient de partage: n-octanol/eau



Date d'impression remplace la version : -/ Date de révision: Version: 1/FR 02.03.15 26.02.2015

Remarque non déterminé

Température d'inflammabilité

Remarque non déterminé

température de décomposition

Remarque non déterminé

Viscosité

non déterminé Remarque

propriétés explosives

non déterminé évaluation

Propriétés comburantes

évaluation Aucun(e) n'est connu(e).

9.2. Autres informations

Autres données

Aucun(e) n'est connu(e).

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Pas de réaction dangereuse connue.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Pas de réaction dangereuse connue. Formation possible de mélanges inflammables avec l'air en cas d'échauffement au-dessus du point d'éclair et/ou en cas de pulvérisation ou de nébulisation.

température de décomposition

Remarque non déterminé

10.5. Matières incompatibles

Réagit au contact des substances combustibles.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale

Remarque non déterminé Toxicité aiguë par pénétration cutanée

non déterminé Remarque

Toxicité aiguë par inhalation

Remarque non déterminé

Corrosion/irritation cutanée

Remarque non déterminé lésions oculaires graves/irritation oculaire non déterminé

Remarque

sensibilisation

non déterminé Remarque



Version: 1 / FR remplace la version: - / Date de révision: Date d'impression FR 26.02.2015 Date d'impression 02.03.15

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée

Remarque non déterminé

Mutagénicité

Remarque non déterminé

Toxicité pour la reproduction

Remarque non déterminé

Cancérogénicité

Remarque non déterminé

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

Remarque non déterminé

Autres données

Absence de données toxicologiques.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Indications générales

non déterminé

12.2. Persistance et dégradabilité

Indications générales

non déterminé

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Indications générales

non déterminé

coefficient de partage: n-octanol/eau

Remarque non déterminé

12.4. Mobilité dans le sol

Indications générales

non déterminé

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Indications générales

non déterminé

12.6. Autres effets néfastes

Indications générales

non déterminé

Information supplémentaire sur l'écologie

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballages contaminés



Version: 1 / FR remplace la version: - / Date de révision: Date d'impression FR 26.02.2015 Date d'impression 02.03.15

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre ADR/RID

14.1. Numéro ONU

UN 1987

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ALCOOLS, N.S.A. solution (propane-1-ol, éthanol)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 3
Carte pour désignation du 3
danger

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage III
Quantité limitée 5 I
Les catégories de transport 3
Code de restrictions en D/E

tunnels

Transport maritime IMDG/GGVSee

14.1. Numéro ONU

UN 1987

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ALCOHOLS, N.O.S. solution (propan-1-ol, ethanol)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 3

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage III

14.5. Dangers pour l'environnement

no

Code IMDG «groupes de 0 Non applicable

séparation»

Transport aérien

14.1. Numéro ONU

UN 1987

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ALCOHOLS, N.O.S. solution (propan-1-ol, ethanol)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 3

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage III

Information pour tous les modes de transport

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir paragraphes 6 à 8

Autres informations

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Fiche de données de sécurité conforme à règlement (CE) no 1907/2006



neoform K Spray

Date d'impression remplace la version : -/ Date de révision: Version: 1/FR

26.02.2015

02.03.15

Catégories d'accident suivant la Directive 96/82/CE

Catégorie Inflammables 5.000.000 kg 50.000.000

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

Classe de contamination WGK 1

de l'eau (Allemagne)

Remarque Classification according to Annex 4 VwVwS

COV

COV (CE) 0 %

Autres informations

Le produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

SECTION 16: Autres informations

phrases R de la rubrique 3

Facilement inflammable.

41 Risque de lésions oculaires graves.

67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

mentions de danger H-de la rubrique 3

H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H318 Provoque des lésions oculaires graves. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Eve Dam. 1 Lésions oculaires graves, Catégorie 1 Flam. Lig. 2 Liquide inflammable, Catégorie 2

STOT SE 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT

un., Catégorie 3

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.